

# Le Hamas instaure ses tribunaux à Gaza

GAZA (AFP) - 21/07/2007 20h20



Le Premier ministre limogé du Hamas, Ismaïl Haniyeh, à Gaza, le 21 juillet 2007

Le mouvement islamiste Hamas a annoncé samedi la création d'un "comité juridique" spécial pour administrer la justice dans la bande de Gaza, dont il a pris le contrôle le 15 juin.

"Nous avons constitué un comité juridique pour pallier la paralysie du système judiciaire", a annoncé Islam Shahwan, le porte-parole de la Force exécutive du Hamas, chargée de la police à Gaza depuis le coup de force de la mi-juin.

Ce comité sera dirigé par le commandant Amin Nowfal et comprendra le chef de l'administration pénitentiaire à Gaza, Abou al Abed Hamid, a-t-il précisé.

Selon lui, la création de ce comité a été rendue nécessaire du fait de la "consigne donnée par le président de la Cour suprême de stopper le travail du parquet et des juges" après la prise de contrôle du Hamas.

"Chaque jour nous recevons entre 50 et 60 plaintes" restées sans suite du fait de la paralysie des tribunaux, a assuré Islam Shahwan. Il a souligné que le comité se chargerait de toutes les questions en litige.

C'est la première fois que le Hamas prend une telle mesure, qui lui permet d'étendre son contrôle sur le système judiciaire.

Elle a été dénoncée par le ministre de la Justice de l'Autorité palestinienne, Ali Khachan.

"Cette action est illégale", a-t-il affirmé à l'AFP, ajoutant que la justice devait "rester indépendante".

Le directeur du centre Al Dhamir de défense des droits de l'Homme à Gaza, Khalil Abu Shammaleh, a lui aussi fait part de son opposition.

"C'est ce contre quoi nous avons mis en garde: la création par le Hamas d'une structure judiciaire alternative basée sur la Charia, la loi islamique", a-t-il souligné.

Il a affirmé que la mise en place d'une telle mesure serait un "sévère recul" et a demandé aux juges de reprendre leur travail au plus tôt.